

REUNION DU 5 AVRIL 2016

Date de convocation : 30 Mars 2016

L'An deux mil seize, le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CÉAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Etaient présents : DESMONTS Hélène, MURIE André, PAYEN Agnès, THIEURMEL Luc, THIEURMEL Valérie, ROUSSEL Franck, JUN Françoise, BIGOT Angélique

A donné pouvoir : GONZALES Jean à ROUSSEL Franck

Excusée : HAUPAIS Yasmine

Secrétaire de séance : ROUSSEL Franck

Pas de remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion en date du 16 mars 2016. Adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

2016-04-05-02 : Vote du Compte de gestion 2015 –Lotissement

2016-04-05-03 : Vote du Compte Administratif 2015- Lotissement

2016-04-05-04 : Vote du Budget Primitif 2016-Lotissement

2016-04-05-05 : Vote du Compte de gestion 2015 –Panneaux photovoltaïques

2016-04-05-06 : Vote du Compte Administratif 2015 – Panneaux photovoltaïques

2016-04-05-07 : Affectation du résultat – exercice 2015 –Panneaux Photovoltaïques

2016-04-05-08 : Vote du Budget Primitif 2016- Panneaux photovoltaïques

2016-04-05-09 : Vote du Compte de Gestion 2015 – Commune

2016-04-05-10 : Vote du Compte Administratif 2015 – Commune

2016-04-05-11 : Affectation du résultat – exercice 2015- Commune

2016-04-05-12 : Vote du Budget Primitif 2016 – Commune

2016-04-05-13 : Vote des taux d'imposition 2016

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 –LOTISSEMENT -2016-04-05-01

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Trésorière pour l'année 2015.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget « Lotissement » tenu par Madame la Trésorière avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'adopter le compte de gestion de Madame la Trésorière retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2015.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – LOTISSEMENT -2016-04-05-02

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

Excédent d'exploitation :	102 415.29 €
Déficit d'investissement :	15 683.87 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – LOTISSEMENT – 2016-04-05-03

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « lotissement » 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 206 606.16 € pour la section d'exploitation et à 124 367.74 € pour la section d'investissement.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – 2016-04-05-04

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Trésorière pour l'année 2015.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget « Panneaux photovoltaïques » tenu par Madame la Trésorière avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'adopter le compte de gestion de Madame la Trésorière retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2015.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – 2016-04-05-05

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget « Panneaux photovoltaïques » de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

Excédent d'exploitation :	2 988.59 €
Déficit d'investissement :	519.71 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

**AFFECTATION DU RESULTAT- EXERCICE 2015- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
2016-04-05-06**

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les résultats de l'exercice 2015 concernant « Panneaux Photovoltaïques », le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de les affecter comme suit :

Rappel du Compte Administratif 2015

Excédent de fonctionnement :	2 988.59 €
Déficit d'investissement :	519.71 €
Restes à réaliser – dépenses	0
Restes à réaliser – recettes	0
Besoin de financement	519.71 €

Affectation :

C/1068 – Affectation en réserve	519.71 €
C/002 – excédent de fonctionnement reporté	2 468.88 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – 2015-04-07-08

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « panneaux photovoltaïques » 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 11 650.87 € pour la section d'exploitation et à 5 969.71 € pour la section d'investissement.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE – 2016-04-05-09

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Trésorière pour l'année 2015.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget tenu par Madame la Trésorière avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'adopter le compte de gestion de Madame la Trésorière retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2015.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE – 2016-04-05-10

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

Excédent de fonctionnement :	280 698.79 €
Déficit d'investissement :	197 265.25 €

Restes à réaliser – dépenses	51 256.00 €
Restes à réaliser – Recettes	155 060.00 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

AFFECTATION DU RESULTAT- EXERCICE 2015- COMMUNE – 2016-04-05-11

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les résultats de l'exercice 2015 concernant la Commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de les affecter comme suit :

Rappel du Compte Administratif 2015 :

Excédent de fonctionnement :	280 698.79 €
Déficit d'investissement :	197 265.25 €

Restes à réaliser – dépenses	51 256.00 €
Restes à réaliser – recettes	155 060.00 €

Affectation :

C/1068 – Report en investissement	93 461.25 €
C/002 – Excédent de fonctionnement reporté	187 237.54 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – COMMUNE – 2016-04-05-12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 494 598.96 € pour la section de fonctionnement et à 401 890.25 € pour la section d'investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 – 2016-04-05-13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Taxe d'habitation	8.06 %
Taxe foncière prop.bâties	12.43 %
Taxe foncière prop non bâties	31.98 %